



# INFOLIO

PARTENARIAT RÉGION & AGENCES D'URBANISME

## VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES : S'ADAPTER AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE

*Les dernières réformes territoriales ont renforcé les compétences de la Région en matière d'aménagement du territoire et lui ont également donné un chef de file en matière de Climat Air Énergie. Le caractère prescriptif du futur SRADET illustre cette évolution.*

*La transition énergétique figure comme un des principaux enjeux régionaux. Le partenariat entre la Région et les agences vise à favoriser, sur chaque territoire, la prise en compte de cet enjeu, notamment lors de l'élaboration par les collectivités locales de leurs documents d'urbanisme et de planification (SCOT, PLU, PLH, PDU, PCAET...).*

*L'énergie accessible et bon marché a longtemps permis le développement d'une urbanisation non économe en ressources. L'étalement urbain encouragé par l'utilisation massive de la voiture individuelle et la forte consommation du foncier qu'il génère, compromettent l'aménagement durable des territoires. L'objectif est de promouvoir des politiques territoriales d'aménagement économes qui favorisent une maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables tout en s'adaptant aux spécificités territoriales.*

### UNE NOUVELLE APPROCHE POUR DÉFINIR UNE TYPOLOGIE DE TERRITOIRE

#### UNE DIVERSITÉ DE PROFILS TERRITORIAUX

Afin d'approcher, dans un premier niveau, les potentialités des territoires en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, il a été décidé de procéder à une typologie de l'ensemble des communes de la région en utilisant des variables relatives aux consommations énergétiques (logements, déplacements, activités économiques), à la qualité de l'air et aux données socio-économiques et urbaines qui permettent d'expliquer ces niveaux

de consommations. Il s'agit de poser un autre regard sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique à l'échelle régionale.

Cette typologie, novatrice, vise à définir des profils de comportements « types » et moyens de communes, à partir de l'analyse combinée des indicateurs sans pour autant refléter une réalité précise pour chaque commune et chaque indicateur analysé séparément. L'objectif final est de définir de grands leviers d'actions en fonction des principales caractéristiques des communes de chaque classe. Il ne s'agit pas de définir précisément les actions à mener dans chaque commune mais d'ouvrir des possibilités.

#### DES ACTIONS CIBLÉES POUR DES TERRITOIRES ENGAGÉS

En fonction des spécificités territoriales, des leviers d'actions prioritaires et des exemples d'outils opérationnels ont été identifiés. L'analyse menée a ainsi permis de définir quatre principaux territoires régionaux dont certains sont couplés à des problématiques spécifiques qui nécessitent la mise en œuvre d'actions particulières.

La cartographie régionale ci-après présente ces quatre principaux territoires et identifie pour chacun des espaces, les formes d'énergie renouvelable à développer prioritairement.

Structuration de la filière bois-énergie

 Plan d'approvisionnement territoriaux

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DÉCENTRALISÉES

Centralités dont communes touristiques littorales

 Solaire thermique dans l'habitat collectif, les zones commerciales et le patrimoine public ; récupération de chaleur dans les stations d'assainissement ; thalassothermie.

Périurbain / Grenier des villes

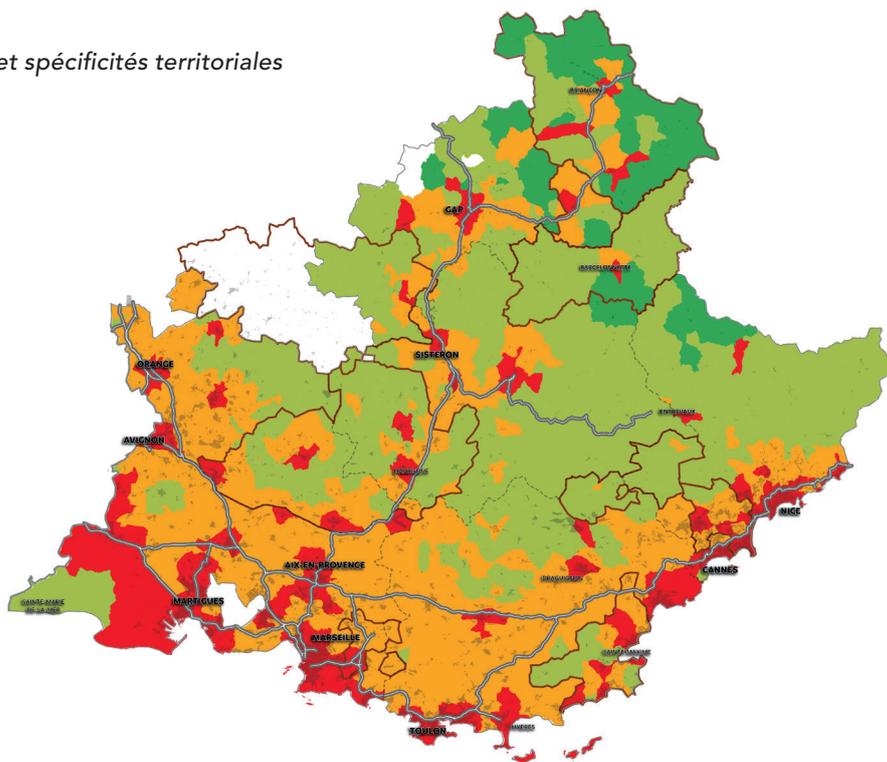
 Solaire photovoltaïque et thermique dans l'habitat individuel, hangars agricoles et serres ; valorisation de la biomasse agricole (méthanisation) ; petite hydroélectricité ; géothermie domestique.

Résidentiel attractif / Arrière-pays

 Solaire photovoltaïque et thermique dans l'habitat individuel ; conversion des systèmes de chauffage (Fioul -> Bois) ; petite hydroélectricité ; géothermie domestique.

Territoires touristiques de montagne

 Récupération de chaleur dans les stations ; conversion des systèmes de chauffage collectif (Fioul -> Bois).



Les territoires de centralités dont les communes touristiques littorales

La diminution des consommations énergétiques des logements et des locaux d'activités dont celles liées aux climatisations apparaît comme une priorité pour ces territoires. Faciliter la rénovation thermique des bâtiments (isolation par l'extérieur, évolution des modes de chauffage) et envisager la création de réseaux de chaleur et de froid (notamment pour la climatisation) soit à partir de la thalassothermie (communes littorales) soit de la géothermie de surface, sont des réponses possibles à cet objectif.

Le développement de parkings-relais en entrée des centralités, connectés aux transports en commun, ainsi que l'aménagement d'espaces publics privilégiant la marche et le vélo permettraient d'éviter l'utilisation individuelle de la voiture. Ces territoires constituent en effet des pôles d'emplois générant d'importants déplacements motorisés.

Les territoires périurbains

Ces territoires dépendent fortement des centralités du fait d'un niveau d'équipements généralement peu adapté au regard de la part importante de résidences principales. Cette dépendance a pour conséquence d'accroître les déplacements et donc les émissions de gaz

à effet de serre et de polluants. De même, les logements construits, majoritairement après les années 1990, mériteraient d'être plus vertueux quant aux consommations énergétiques et aux émissions de gaz à effet de serre liées au mode de chauffage et à la climatisation. Ces deux composantes sont des facteurs aggravant d'une potentielle précarité énergétique des ménages. Les priorités pour ces territoires sont donc de leur redonner des fonctions urbaines, par exemple en :

- réinvestissant les centres urbains grâce au développement d'une plus grande offre et diversité de services et d'équipements ;
- développant le numérique et les nouvelles formes de travail : télétravail, espace de coworking... ;
- développant des solutions alternatives au véhicule individuel motorisé : covoiturage, auto-partage, voiture hybride, voiture électrique, cohérence urbanisme-transport ;
- facilitant la rénovation thermique des bâtiments : isolation par l'extérieur et évolution des modes de chauffage ;
- favorisant des bâtiments neufs à énergie positive.

Les espaces agricoles de ces territoires sont, par ailleurs, une ressource à préserver et peuvent contribuer à l'alimentation des villes en y développant l'agriculture biologique et les cir-

cuits-courts. Le développement des énergies renouvelables en particulier sur les toitures de hangars et les serres contribue à assurer un revenu complémentaire aux exploitants agricoles.

Les territoires périurbains, tout comme les territoires de centralités, sont ceux pour lesquels la mise en œuvre d'actions favorables à la transition énergétique est prioritaire.

#### **Les territoires résidentiels attractifs**

Ces territoires sont généralement confrontés, d'une part, à l'existence de bâtiments anciens dont les modes de chauffage vieillissant génèrent d'importantes consommations énergétiques et d'émissions polluantes. Leur éloignement vis-à-vis des services et zones d'emplois couplé au manque de transports en commun, nécessite, d'autre part, d'apporter des solutions innovantes face à la voiture individuelle indispensable. L'évolution des modes de chauffage au fioul et gaz vers le bois des logements et des exploitations agricoles est une première réponse. Un potentiel conséquent existe pour la production d'énergie renouvelable (solaire thermique, solaire photovoltaïque, géothermie de surface), en incitant à l'autoconsommation. Pour répondre aux enjeux de diminution des déplacements, la création de « maisons des services » est une réponse autant que le développement de solutions alternatives comme la voiture hybride ou électrique et les taxis collectifs.

#### **Les territoires touristiques de montagne**

La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, en particulier des résidences de tourisme, ainsi que la forte dépendance de ces territoires à la voiture individuelle, notamment en période touristique constituent les deux enjeux prioritaires. Pour y répondre, le premier levier est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments par une maîtrise des consommations (isolation, évolution des modes de chauffage) et une production d'énergie renouvelable (installer des réseaux de chaleur en s'appuyant sur le développement d'une filière-bois énergie). Une augmentation de la fréquence des navettes depuis les principales portes d'entrée (gares, aéroports...) contribuerait au développement des transports en commun.

## **DES TERRITOIRES CUMULANT DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES**

#### **Les communes touristiques et stations de tourisme**

Ces territoires présentent généralement des flux importants de population, souvent de manière saisonnière, qui doivent inscrire leur politique de transition énergétique plus particulièrement dans l'efficacité énergétique des bâtiments et la gestion des déplacements.

Pour répondre à ces problématiques, les actions ciblées sont :

- le développement des énergies renouvelables en autoconsommation pour apporter une réponse à des réseaux sous-dimensionnés en particulier lors des épisodes touristiques ;
- l'évolution des systèmes de froid et/ou chaud pour la climatisation et le chauffage ;
- l'aménagement de parkings-relais en entrée de secteurs touristiques et le développement d'un maillage de navettes électriques ou d'autres modes de mobilités propres.

#### **Les zones d'activités économiques**

Ces espaces présentent des caractéristiques bâties spécifiques, avec un bâti souvent très énergivore, et bénéficient de grands espaces susceptibles d'être valorisés pour la production d'énergie renouvelable (parkings, toitures).

La mise en œuvre de critères de performance dans les dossiers d'implantation d'entreprises et de commerces favoriserait la qualité des bâtiments d'activités neufs. Au-delà de l'accessibilité de ces espaces en transports en commun, l'élaboration de plans de déplacements inter-entreprises est une réponse aux enjeux de mobilité.

#### **Les activités générant une qualité de l'air dégradée**

Les émissions polluantes sont principalement induites par la présence d'une autoroute, d'une carrière et/ou d'activités industrielles. En ce sens, il est primordial de favoriser un aménagement du territoire intégrant les enjeux « qualité de l'air » en priorité sur ces territoires via des règles de recul, la limitation d'installation d'équipements recevant du public le long de grandes infrastructures polluantes et de circulation.

La conversion des systèmes énergétiques (chaudières...) ainsi que la mise en œuvre d'actions d'écologie industrielle (chaleur fatale en particulier) sont, par ailleurs, à développer.

## DES FICHES-ACTIONS OPÉRATIONNELLES, OUTILS DE DIALOGUE AVEC LES TERRITOIRES

Pour décliner de manière opérationnelle les leviers d'actions, quelques pistes d'outils ont été identifiées : des outils d'ingénierie, de financements, réglementaires ou de mobilisation des acteurs. En effet, si l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU, PluI ou SCOT) intégrateur et transversal, concernant les enjeux climat, air, énergie, est un préalable, le recours à des outils opérationnels reste fondamental pour accélérer la mise en œuvre de la transition éner-

gétique dans les territoires. A titre d'exemple, l'existence de plateforme de la rénovation énergétique, les dispositifs financiers à destination des particuliers d'aide aux travaux de rénovation énergétique, la définition de critères de performance énergétique renforcée dans les documents d'urbanisme, etc. sont autant d'outils mobilisables par les collectivités.

Pour chaque profil de territoire, une fiche-actions a été rédigée pour être un outil support de discussion avec les territoires souhaitant répondre opérationnellement aux enjeux de transition énergétique. Ces fiches-actions indiquent le profil énergétique et climatique, les caractéristiques territoriales, les objectifs et actions à engager en fonction des secteurs d'activités prioritaires d'intervention, des pistes d'outils pour concrétiser des leviers d'actions.



Exemple de fiche-actions pour les territoires de centralités dont communes touristiques littorales

## Le partenariat entre les agences d'urbanisme et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

